

APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) de la Montérégie 2019-2020

Critères obligatoires du FARR – Les projets doivent :

- Concorder avec une priorité régionale de la Montérégie;
- Contribuer à l'attractivité des milieux de vie ou au développement d'entreprises;
- Avoir du rayonnement régional, c'est-à-dire avoir des retombées sur le territoire de plus d'une MRC;
- Respecter les règles de dépenses admissibles et les taux d'aide maximaux prévus (80 % pour les OBNL et 25 % pour les entreprises privées);
- Être d'une durée limitée dans le temps, de nature ponctuelle et non récurrente, et n'incluant pas les charges permanentes que doit assumer l'organisme pour rester en activité.

Dates des appels de projets 2019-2020

- Un premier appel de projets se déroulera du 21 mai 2019 au 30 juin 2019.
- Un second appel de projets se déroulera du 15 août 2019 au 27 septembre 2019.

Modalités des appels de projets 2019-2020

- Le montant des appels de projets pour 2019-2020 est de 4.5 M\$;
- Tout organisme admissible peut recevoir du FARR un maximum de 500 000 \$ et un minimum de 30 000 \$, par année, et ce, pour un maximum de 3 ans;
- Les demandes d'aide financière doivent être effectuées sur le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) à l'adresse suivante : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/programmes/fonds-dappui-au-rayonnement-des-regions-farr/faire-une-demande/>;
- Tous les détails quant aux organismes et aux dépenses admissibles se trouvent dans le cadre de gestion du FARR de la Montérégie : https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/developpement_territorial/programmes/FARR/Monteregie_FARR_cadre_regional_gestion.pdf.

Priorités régionales de la Montérégie

1. Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture.
2. Développer une identité rassembleuse par la culture.
3. Créer la richesse par l'économie et l'innovation.
4. Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale.
5. Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie.
6. Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles.
7. Promouvoir et développer le tourisme.
8. Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter monsieur André Charron, directeur général de la MRC des Maskoutains, au 450 774-3141.

